Quelles autorisations, pour quels travaux?

DP: Déclaration Préalable PC: Permis de Construire Tuiles (réfection de toiture) : DP Auvent, préau • < 5 m²: aucune formalité</p> TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED • < 20 m2 · DP (BÉTON OU BOIS) • > 20 m2 : PC · Sans surélévation ni fondation profonde, quelle Aménagement des combles ou tout autre que soit la surface : aucune formalité aménagement en espace d'habitation Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou • < 5 m²: aucune formalité si pas de modifica-< 5 m²: aucune formalité tion de l'aspect extérieur du bâti Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m²: DP < 20 m2: DP Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m2 : PC PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX: GARAGE • < 5 m2: aucune formalité FAÇADE, RAVALEMENT : DP • < 20 m2 : DP • > 20 m2 : PC • Transformation de garage en CREATION FENÊTRE ET habitat quelle que soit la CHANGEMENT DE MENUISERIES superficie: DP **EXTÉRIEURES: DP** MUR DE CLÔTURE. CLÔTURE PISCINE DP • < 10 m², non couverte restant moins</p> de 3 mois : aucune formalité • < 100 m² ouverte : DP VÉRANDA. • < 100 m² avec couverture < 1,80 m</p> **TERRASSES COUVERTES** de haut : DP • < 5 m² : aucune formalité</p>

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local

technique > 20 m2 : PC

Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m²

• <20 m2 : DP . > 20 m2 : PC

CABANE BOIS OU BÉTON

• <5 m² : aucune formalité</p>

• < 40 m2 : DP

• > 40 m2 : PC

Attention: il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

PORTAIL

DP